

1.054 **Garantie communale accordée à l'Association 11 du Mesnil pour la réalisation d'un emprunt de 668 000 € destiné au financement de l'opération d'installation photovoltaïque sur les toits de l'école de Maillé.**

**M. DEFRADE :** Il s'agit d'apporter la garantie de la commune à une association pour la réalisation d'un emprunt à hauteur de 50 % de ce prêt, destiné au financement d'une installation photovoltaïque sur les toits de l'école de Maillé.

La commission des finances a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

**Mme DE LUCA :** C'est une intervention qu'avait préparé ma collègue Catherine CALMET. Je vais donc essayer de vous la relire en essayant d'être la plus fluide possible.

Elle fait suite à des interventions qu'elle a faites en commission en demandant un certain nombre de précisions sur ce projet. Elle s'était étonnée que le rapport ne parle que d'une garantie d'emprunt que la ville accordait pour une opération dont le bénéficiaire n'était pas propriétaire des murs. En fait, le rapport ne proposait pas d'élément suffisamment éclairant sur le dossier qui semblait d'une grande importance.

Elle avait demandé un certain nombre d'informations que je vais vous transmettre aujourd'hui :

- quelles étaient les caractéristiques techniques de ce projet ?
- est-ce que le projet était assorti de mesures d'isolation thermique du bâtiment ?
- est-ce que pour le montage financier du projet on avait sollicité l'éco-financement habituel en matière de travaux relatifs aux énergies renouvelables, comme par exemple l'interpellation de l'ADEME ou de la région Ile de France ?
- est-ce que l'on avait anticipé et tenu compte des recettes attendues sur la vente de l'énergie produite ?

Finalement, comment est-ce que la ville peut répondre aux sollicitations d'un certain nombre d'acteurs qui ont envie d'initier et de lancer des travaux d'amélioration de l'habitat et de recours aux énergies renouvelables ?

